Harcèlement videos privé

Par Sandvge13

Bonjour, je vais résumer au mieux ma demande pour avoir des conseils et de l'aide.

En 2019 je lance mon divorce et j'obtiens la garde de mes deux enfants. En juillet 2021 avec conseil de mon avocate je relance pour une pension compensatoire... Et de là est partie un changement.

Mon ex mari c'est empressé lorsqu'il avait les enfants en août 2021 de raconter tout et n'importe quoi a mon sujet aux enfants.. Que je voulais lui voler son argent que j'étais une faignante et j'en passe.. Jusqu'à la je ne dit rien...

Je suis tombée enceinte de mon nouveau compagnon nous attendions un petit garçon qui est née en mai 2022.

Mon ex conjoint a tellement monté la tête aux enfants que du début de ma grossesse jusqu'à la fin je n'ai reçu que des remarques de mes enfants.. En sachant que mon ex épous passait par ma fille pour savoir tout ce qui pouvait ce passer à mon domicile.

Ma fille de 15 ans a dont décidé de vouloir partir chez son père car trop de conflit à mon domicile.. En avril 2022 à 10 jours de mon accouchement je dois me déplacer au commissariat de police pour effectuer une main courante autorisant ma fille a partir chez le papa.. Celle-ci présente également avec mon ex conjoint et mon nouveau compagnon ne pouvant pas conduire. Je suis appelé par un agent de police pour faire ce document et là... En mon absence mon ex mari s'empresse dans la salle d'attente du commissariat de kde lancer un dialogue me concernant avec mon compagnon qui lui ne voulait pas dialoguer. Mon ex mari c'est mis à raconter tout et n'importe quoi à mon sujet... Y compris des mensonges.. Je m'en explique.. En 2019 je lance mon divorce car mon ex mari insiste sans cesse pour faire des vidéos d'ordre privé en sachant que je n'aime pas et ce dernier insiste lourdement jusqu'à obtenir mon accord.. Je trouve cela éc?urant et contre mon avis et mon souhait réel.. Je fais donc une main courante.. Je me déplace au Cidff pour avoir de l'aide.

Mon ex conjoint ce met à dire à mon nouveau compagnon avoir encore en sa possession sur son téléphone portable des vidéos de nous deux et que j'en suis l'auteur car c'était ma volonté et que c'est moi qui voulait.... Que puis-je faire contre cet harcèlement de mensonge et sur le fait que mon ex mari détient ces vidéos qui pourraient être étalé sur le net en sachant que je n'étais pas d'accord.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que ces vidéos n'ont pas été diffusées illégalement, vous ne pouvez pas porter plainte à leur sujet. Et les mensonges n'ont de poids que si les auditeurs les écoutent.

Le code pénal indique :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193566/2022-08-22/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193566/2022-08-22/[/url]

"Lorsque les actes mentionnés aux 1° et 2° du présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé."

Vous avez donc peu de recours pour le moment.